Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260629-D06_05_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 25 juin 2026	Délibération N° 06-05-2026

Date de convocation : 16 juin 2026

Date d'affichage : 30 juin 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 19

Votants : 19

Objet :

Création d'un commission communale « Camping » et désignation des membres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Christine HOCHARD, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE, M. David MARY, Mme Laurence MONFORT, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Mme Caroline LE BARON est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L.2121-22

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 28 mai dernier, les membres ont demandé la création d'une commission communale permanente « Camping ».
Elle sera composée de dix membres ainsi que de M. le Maire :

Commission Camping	
Nom	**Prénom**
FERREIRA	Alexandre
MONFORT	Laurence
BEDIN	Guillaume
LE BARON	Caroline
LEMAITRE	Eddy
CAMBON	Stéphanie
LE PRIOL-NOMAS	Isabelle
BELZ	Philippe
HOCHARD	Christine
DELHAYE	Philippe

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260629-D06_05_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver la création de la commission permanente « Camping » comme proposé ci-dessus, de fixer à 10 conseillers municipaux plus le Maire, Président de droit, le nombre des membres et d'autoriser le maire à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 29 juin 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

